

Bonin, que le choix du chef-lieu de réunion de la dite association fut fait immédiatement.

Sur Motion de M. Léon Kirouak, secondé par M. F. A. Pollier, St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe, a été unanimement choisi pour chef-lieu.

Les derniers jendis de janvier, mai et août, les premiers vendredis de mars et d'octobre, et le dernier vendredi de juin, sont les jours de réunion fixés par l'association, qui se compose aujourd'hui de 13 membres.

Deux d'entre eux furent désignés pour faire une lecture à la prochaine conférence, et l'assemblée s'ajourna.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1856. (1)

(Suite.)

M. Bourgeois est chargé de cette partie intéressante des cantons de l'est qui est généralement connue de nos habitants sous le nom de *Bois Francs*. Ce district d'inspection comprend une partie des comtés de Drummond, Bagot et Arthabaska. En général les populations de ce district, presque toutes d'origine française, sont le résultat de l'émigration des paroisses de la partie sud du district des Trois-Rivières et de la partie occidentale du district de Québec. Elles font de grands efforts pour l'éducation de leurs enfans et le zèle qu'elles maintiennent en bien des endroits mériterait d'être imité par les habitants des établissemens plus anciens, qu'elles ont laissés. Voici comment s'exprime M. Bourgeois :

Il n'y a pas eu, pendant cette année, une augmentation aussi considérable que l'année dernière, dans le nombre d'écoles en opération, comme aussi dans celui des élèves qui les ont fréquentées ; mais j'ajoute qu'on ne devait pas s'y attendre ; car le nombre des écoles, actuellement établies, est à peu près suffisant pour répondre au besoin des enfans en âge de les fréquenter, en sorte qu'il eut été peu judicieux d'encourager l'établissement d'un plus grand nombre. Il y a bien encore dans certaines municipalités de petits groupes d'établissements isolés qui ne sont pas à même de profiter des bienfaits de la loi, mais leur position exceptionnelle ne permet pas de porter, pour le présent, remède à ce mal ; le temps et l'extension de la colonisation pourront seuls changer leur position.

En considérant les statistiques qui accompagnaient le présent rapport, vous remarquerez que la proportion des enfans, un peu avancés dans les différentes branches d'éducation, est peu élevée si on les compare avec le nombre total de ceux qui fréquentent les écoles. C'est un fait que je regrette d'avoir à constater, mais dont il est facile de donner l'explication. Dans cette partie de la province où la plupart des établissemens ne datent que de quelques années, où les colons sont, par là même, peu à l'aise et obligés de travailler continuellement au défrichement, les écoles ne sont fréquentées, en général, que par des élèves très jeunes. A peine l'enfant a-t-il atteint sa dixième ou onzième année lorsqu'il est en âge de raisonner sur les matières qu'il a apprises jusque là, sans pour ainsi dire les comprendre, qu'il est obligé de laisser l'école et d'accompagner son père aux champs pour l'aider à pourvoir à la subsistance du rest de la famille ; en sorte qu'il n'y a que les plus jeunes enfans de chaque famille qui fréquentent les écoles et encore ne le font-ils souvent que très irrégulièrement.

J'ai reçu les 75 volumes que vous avez mis à ma disposition pour être distribués en prix, et ce, lorsque j'avais déjà fait une partie de ma dernière visite ; en sorte que je n'ai pu en distribuer que dans les écoles des municipalités que j'ai visitées en dernier lieu. J'en ai donné un petit nombre, et je l'ai fait en suivant strictement vos instructions à ce sujet. Dans tous les cas, je me suis assuré par un examen soigné que l'élève méritait cette marque de distinction par son aptitude à répondre en même temps que par son assistance régulière à l'école et le bon témoignage de son maître.

J'ai prononcé des prix pour ma prochaine visite, dans toutes les écoles, en ayant toujours le soin de favoriser et d'encourager l'enseignement des matières les plus utiles et parfois les plus négligées, telles que le calcul, la grammaire etc., etc.

Il y a eu pendant cette année amélioration notable dans l'état des finances de la plupart des corporations. La condition que vous avez mise à l'octroi d'une aide supplémentaire en faveur des municipa-

lités pauvres, savoir, qu'elles ne devaient pas avoir d'arrérages dus par des personnes solvables, a eu son bon effet. J'ai fait savoir d'avance aux Commissaires d'école de chaque municipalité que je m'en tiendrais strictement à la lettre du certificat que l'inspecteur doit donner dans ce cas ; ce qui les a décidés à prendre des mesures pour collecter les arrérages, et ce n'est qu'après m'être assuré de l'efficacité de leurs opérations que je leur ai donné mon certificat.

Je dois dire que, dans toutes les limites de mon district d'inspection, les quatre écoles, maintenant en opération à St. Guillaume d'Upton, sont celles qui ont été les mieux fréquentées et qui ont fait les progrès les plus marqués pendant l'année 1856. C'est un fait que je suis heureux de constater surtout pour St. Guillaume qui a pendant longtemps montré tant d'indifférence pour ses affaires scolaires. Les choses sont bien changées depuis quelques temps. MM. les commissaires d'école, à la tête de qui se trouve M. le curé, méritent les plus grands éloges pour la manière éclairée dont ils ont régi leurs écoles pendant l'année qui vient de s'écouler. Leur bureau est tenu de la manière la plus satisfaisante ; le nouveau secrétaire-trésorier, M. O. Bellemare, est un homme habile et éclairé.

Pour me résumer, les écoles en général, dans mon district, sont assez bien fournies de bancs et tables, mais quelques-unes n'ont pas encore de planches noires, et toutes manquent de cartes de géographie ; cependant un certain nombre de corporations sont à la veille de se procurer ces objets importants ; elles ne l'ont pas encore fait faute de moyens.

Dans une grande partie de mon district, les écoles sont fréquentées très irrégulièrement, ce qui peut être attribué à plusieurs raisons, dont les principales sont l'indigence, le besoin qu'ont les parents de faire travailler leurs enfans à la maison et le manque de vêtements convenables, surtout en hiver.

Parmi les institutrices, il y en a un grand nombre qui ne sont pas suffisamment capables, mais qu'il a été jusqu'à présent impossible de remplacer, quoique dans plusieurs localités les prix qu'on leur accorde soient assez élevés. La mise à exécution de la 6e clause de l'acte 19 Viet. chap. 14, devra diminuer sensiblement le nombre d'écoles, au moins pour le présent ; cependant il est mieux d'en venir là immédiatement, ce qui obligera ceux qui veulent instruire les autres à commencer par s'instruire eux-mêmes.

M. l'inspecteur Archambault n'a pas à rencontrer dans son district, composé des riches et florissans comtés de Richelieu, Verchères et Chambly, et de partie de ceux de St. Jean et de St. Hyacinthe, les obstacles qui arrêtent la marche de l'éducation dans de nouveaux établissemens. Aussi son rapport est-il des plus encourageans.

J'ai fait mes dernières visites avec tout le soin possible et je me suis convaincu qu'il y a véritablement progrès de toutes parts.

Les commissaires mettent plus de zèle à remplir leurs devoirs et font de plus grands efforts pour se procurer de bons instituteurs. Il suffit de rapporter dans une paroisse les améliorations qui sont faites dans une autre pour qu'elles y soient de suite imitées. Combien de fois m'a-t-on reproché d'avoir fait l'éloge d'un instituteur ou d'une institutrice, parce que les paroisses voisines s'efforçaient alors de les attirer chez elles ! Je ne saurais, je crois, indiquer de fait qui soit d'un meilleur augure. Il y a amélioration graduelle, non-seulement dans les salaires des instituteurs, mais encore dans les logements qu'on leur destine.

Quand, il y a cinq ans, je fis ma première visite dans la paroisse de St. Aimé (qui comprenait alors celles de St. Marcel et de St. Robert,) j'y trouvai les écoles fermées ; les commissaires ne voulaient pas agir ; il n'y avait pas de secrétaire-trésorier ; les biens de la municipalité étaient confiés à des personnes irresponsables ; je fus obligé d'user des rigueurs de la loi. Aujourd'hui, St. Aimé est une des paroisses les plus progressives de mon district ; outre l'académie de filles dirigée par les sœurs de la Présentation, elle a, ainsi que les paroisses nouvelles qui en faisaient alors partie, de nombreuses écoles, bien tenues et bien fréquentées. Je n'ai vu nulle part une assiduité plus consolante ; aussi, le onze mars dernier, par un jour très froid et une des plus affreuses tempêtes de neige qui se puisse voir, je me trouvais à faire la visite des écoles des arrondissemens dits de la rivière St. Aimé, et du rang de Tierçant, et je vis dans la première, tenu par Mllo. Lucia St. Germain, 55 enfans, 28 garçons et 27 filles ; et dans la seconde, confiée à Mlle. Eléonore St. Germain, 42 enfans, 22 garçons et 20 filles. Pas un de ces enfans n'avait plus de 12 ans, beaucoup n'avaient guère plus cinq ou six ans. Un tel fait est également honorable pour les parents, pour les enfans et pour les institutrices. Il se produit rarement là où l'enseignement est mal dirigé, là où le maître ne sait pas intéresser ses élèves